Rédaction : 149 cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne - 04 78 85 74 00 - lprvilleurbanne@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lprpublicite@leprogres.fr

# Tiers payant généralisé : 70 médecins ne l'appliqueront pas

**Santé. C'est l'objet de la motion votée le 29 avril par près de la moitié des praticiens exerçant sur la commune, réunis à l'initiative de l'Association des médecins de Caluire.**

L'Assemblée nationale a voté, jeudi 9 avril, la généralisation progressive du tiers payant chez les médecins. Il s'agit de l'une des mesures phares du projet de loi Santé porté par la ministre Marisol Touraine, mesure qui entrera en vigueur fin 2017.

Avant même son adoption en première lecture, cette disposition avait suscité la fronde des professionnels de santé libéraux au niveau national. Un mois plus tard, celle-ci ne semble pas décliner parmi les praticiens caluirards. En témoigne la motion qu'ont adoptée 70 d'entre eux -soit presque 50 % des effectifs de la commune (*lire ci-dessous*)- lors d'une réunion organisée le 29 avril en mairie à l'initiative de l'Association des médecins de Caluire (AMC). Dans ce texte, ils « prennent l'engagement de ne pas appliquer le futur tiers payant généralisé obligatoire ».

« Depuis des semaines, je sentais que cela brassait autour de la loi Santé, explique Michel Jannin, président de l'AMC. Je recevais des mails de confrères qui étaient très en colère. »

Lors de l'assemblée générale de l'association, le 25 mars, la décision d'organiser une réunion à destination des médecins de la ville est prise. Elle a lieu le 29 avril dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville. Le député, Philippe Cochet, a été invité, afin d'expliquer les différentes étapes que suivra le texte au plan parlementaire, mais aussi des représentants syndicaux (CSMF, FMF, MGFrance, SML) et du *think tank* « Comité Hippocrate ».

« Nous voulions une réunion qui tienne la route, avec une représentation syndicale diverse. Ce fut un succès », souligne Michel Jannin. 70 praticiens répondront à l'appel de l'AMC. Selon son président, les échanges ont rendu compte de l'inquiétude générale. « S'ils s'opposent clairement à la généralisation du tiers payant, c'est essentiellement à cause des complications administratives énormes que cette mesure va engendrer. Il y a plus de 500 mutuelles en France ! », poursuit le Dr Jannin. « Selon une récente enquête, 80 % des Français sont pour le tiers payant. Le contraire m'aurait étonné. Seulement, les patients ne sont pas conscients de ce que cela va leur coûter », renchérit Michel Colas, vice-président de l'AMC. « Par exemple, les mutuelles pourront induire le choix d'un médecin, ou imposer le choix de certains médicaments. Le patient ne sera remboursé que chez le médecin « agréé », comme chez le garagiste ! Sans compter qu'elles auront tout pouvoir pour augmenter leurs cotisations », ajoute le praticien.

Michel Jannin témoigne de pratiques qui permettent, aujourd'hui, de s'arranger avec les patients en difficulté : « On diffère l'encaissement du chèque. Et on ne refuse pas un rendez-vous pour des raisons pécuniaires, on s'arrange. »

La motion est votée, et maintenant ? Lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, le 21 mai, l'association rédigera le texte qui sera distribué aux patients et affiché dans les salles d'attente de tous les praticiens signataires de la motion. À ce jour, la loi ne prévoit pas de sanction pour le médecin qui refuserait d'appliquer le tiers payant généralisé. ■

**E. B.**

**Pendant le vote de la motion, le 29 avril en mairie.** Photo Pascal Derathé

**Michel Colas, vice-président, et Michel Jannin, président de l'AMC.** E. BABE

## 153

C'est le nombre de praticiens que compte l'Association des médecins de Caluire, dont 33 généralistes, 50 spécialistes de ville et 70 spécialistes en poste à la Clinique Protestante. Pour en être membre, il suffit que l'adresse de son cabinet soit située sur la commune. Parmi ses principales missions : la formation médicale continue, les relations avec les autres professionnels de santé, la gestion des gardes.